



Commune de BASSAC

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance n° 04 du lundi 5 juin 2023

à 19 h 00

Présents : (10) MM. ROY Nicole, CATALA Hervé, GIRAUD Jacky, AUTIN Cyril, DUDOGNON Stéphane, FORT Sonia, LAVAUD Jean-Paul, LAVENAT Dominique, TOLLIS Eddy, VERGNAUD Didier

Absents excusés et absents : (04) MM. HALOCHE Sylvie, ROBIN Sébastien, DENIS Ludovic, MASSET Nicole

Madame FORT Sonia est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

01 – Demande d'un fonds de concours d'investissement à Grand Cognac (Versement d'une partie de la Dotation de Solidarité Communautaire en investissement) ;

02 – Vote de crédits complémentaires pour les travaux de création d'une vidange à la salle des fêtes : Décision Modificative n° 01 ;

03 – Fixation des loyers mensuels des logements communaux (n° 4 et n° 6 Espace Marcilhacy) ;

04 – Cantine sociale pour la rentrée de septembre 2023 ;

05 – Organisation des services scolaires et périscolaires pour la rentrée de septembre 2023 ;

06 – Règlement intérieur des services périscolaires (restauration et garderie) ;

07 – Questions diverses.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03/04/2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

D/2023-04-01 : Demande d'un fonds de concours d'investissement à Grand Cognac :

Madame le Maire informe qu'il est possible de demander à Grand Cognac le versement de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) en investissement sous forme d'un fonds de concours.

Madame le Maire précise que la DSC s'élève au total à la somme de 40 710 € pour la période de 2023 à 2025. La commune peut solliciter la somme de 13 570 € (attribution pour 2023) pour financer en partie les travaux d'investissement de l'école.

Décision : Favorable à l'unanimité.

D/2023-04-02 : Vote de crédits complémentaires pour les travaux de création d'une vidange à la salle des fêtes : Décision Modificative n° 01 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de création d'une vidange à la salle des fêtes n'ont pas été prévus au budget 2023, pour la somme de 1 490.40 € TTC.

Il est nécessaire de voter ces crédits par décision modificative.

Décision : Favorable à l'unanimité.

D/2023-04-03 : Fixation des loyers mensuels des logements communaux (n° 4 et 6 Espace Marcihacy) :

Les logements étant vacants, il est nécessaire de réviser les loyers mensuels.

Pour le logement n° 4 Espace Marcihacy : le loyer mensuel est fixé à 420 € plus une provision pour charges (taxe des ordures ménagères et entretien de la chaudière à gaz) de 30 €, soit un total de **450 €**. Une caution de 420 € sera demandée.

Pour le logement n° 6 Espace Marcihacy : le loyer mensuel est fixé à 317 €. Une caution de 317 € sera demandée.

Décision : Favorable à l'unanimité.

D/2023-04-04 : Cantine sociale pour la rentrée de septembre 2023 :

Madame le Maire explique que l'Etat soutient les collectivités dans la mise en place d'une tarification sociale dans les cantines scolaires pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de déjeuner à la cantine pour 1 € maximum. Par ailleurs, l'Etat s'engage par le biais d'une convention pluriannuelle à verser à la commune pendant 3 ans une aide de 3 € pour chaque repas facturé à 1 € ou moins d'1 €.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

D/2023-04-05 : Organisation des services scolaires et périscolaires pour septembre 2023 :

Madame le Maire informe que l'école sera entièrement rénovée pour la rentrée de septembre 2023. La création d'un étage à l'école nécessite l'ouverture d'un nouveau poste pour le ménage et la surveillance pendant la pause méridienne.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

D/2023-04-06 : Règlement intérieur des services périscolaires :

Le règlement intérieur doit être actualisé : suppression du chapitre « COVID ».

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

07 – Questions diverses :

- ❖ Monsieur Hervé Catala propose :
 - le retrait des panneaux directionnels des commerces n'existant plus ;
 - la commande des bancs, table de pique-nique, corbeille et borne stationnement vélo pour l'aménagement de la Place de la Poste. Les pierres seront à retirer et des poteaux bois seront à installer ;
 - Le changement du néon dans l'église (ne fonctionne plus) ;
 - Le retrait du lierre sur les tours et le côté est de l'église.
- ❖ Madame le Maire présente un devis pour une tondeuse : les frais de réparation de notre tondeuse sont trop élevés, celle-ci étant vétuste.
- ❖ Monsieur Didier Vergnaud rappelle son intention de réunir périodiquement les aînés de la commune dans la salle Marius Lavenat pour jouer à des jeux, discuter... ;
- ❖ Monsieur Stéphane Dudognon informe qu'une personne souhaiterait créer une association de billard sur la commune et pour cela aurait besoin d'une salle. Il demande si l'ancienne salle des jeunes (au-dessus de la salle des fêtes) pourrait être disponible. Madame le Maire informe que cette salle est actuellement une remise pour y stocker du matériel et des fournitures pour l'école mais qu'il est possible d'envisager son rangement.
- ❖ Monsieur Jean-Paul Lavaud propose la mise en place d'un décor à une des entrées de la commune. Ce point sera approfondi ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.